

REGLEMENT DE JEU LE MONDE DE NARNIA CHAPITRE 2 – LE PRINCE CASPIAN - CGR

ARTICLE 1

La société Côté Ciné, dont le siège social est situé au 108 rue Damrémont, 75018, Paris ci nommé Société organisatrice, organise en collaboration avec la Société CGR, dont le siège social est situé au 8 rue Blaise Pascal Périgny, 17000 La Rochelle, et la société Walt Disney Studios Motion Picture France dont le siège social se situe au 41 avenue George V, 75008 Paris, un jeu qui permet de gagner un voyage en Nouvelle Zélande.

ARTICLE 2

Ce jeu est ouvert à toutes les personnes physiques majeures ou mineures (étant précisé que pour les personnes mineures, le jeu se fait sous la responsabilité du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale), résidant en France Métropolitaine, à l'exception des personnels des sociétés ayant participé directement ou indirectement à son organisation ou à sa réalisation ainsi que leur famille (même nom, même adresse...).

En cas de suspicion de fraude ou de participation déloyale, l'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile;

Tout gain obtenu de façon anormale, en violation du présent règlement ou par le biais de manipulations techniques visant à fausser la loyauté du jeu, d'intrusion, ou de tentative d'intrusion, d'actes de piratage sur les serveurs ou le site de l'organisateur, sera annulé par l'organisateur qui se réserve tous droits de poursuites judiciaires à l'encontre de l'auteur de la fraude.

ARTICLE 3

Pour jouer, chaque participant devra se connecter sur le site WEB suivant : www.cgrcinemas.fr, le jeu étant accessible à partir de la page d'accueil des sites ci-nommés du 1er juin 2008 au 24 juin 2008 à 18h.

ARTICLE 4

Pour concourir le participant doit répondre aux questions suivantes :

1) - Le Monde de Narnia - chapitre 2 - Le Prince Caspian, est basé sur une série de livres écrit par lequel de ces auteurs célèbres ?

A / J.K. Rowling

B / J.R.R. Tolkien

C / C.S. Lewis

2) - Quel autre film, le réalisateur Andrew Adamson a t'il réalisé ?

A / Pirates des Caraïbes

B / Le Monde Narnia - chapitre 1 - Le Lion, La Sorcière blanche et l'armoire magique

C / Benjamin Gates et le livre des secrets

3) - Combien d'enfants y-a t'il dans la famille Pevensie ?

A / 2

B / 4

C / 3

Il convient de s'inscrire ensuite en remplissant le formulaire d'inscription. Un tirage au sort sera réalisé parmi les participants ayant répondu correctement aux 3 questions pour déterminer le gagnant le 28 juin 2008 sous le contrôle d'un huissier de la SCP LACHKAR GOUGUET , huissiers de justice associés, dont l'étude est sise 156 rue Montmartre 75002 Paris

Les réponses adressées avec des informations manquantes ne seront pas prises en compte. Toute participation postale est exclue. La participation est limitée à une par foyer (même nom, même adresse postale, même adresse IP _(Adresse Internet Protocol)).

ARTICLE 5

- Le Jeu est doté du lot suivant :

Un voyage de 8 jours et 7 nuits en Nouvelle Zélande pour 2 personnes d'une valeur de 5000 EUROS TTC

Départ de Paris (CDG) / Auckland (AKL) le lundi 17 novembre 2008

Départ de Auckland (AKL) / Paris (CDG) le mercredi 26 novembre 2008

Ce voyage comprend :

Les vols aller retour Paris - Auckland // Auckland - Paris avec Singapore Airlines (via Singapour)

7 nuits sur place en chambres doubles :

Auckland (Hotel Ibis Ellerslie) 2 nuits

Bay of Islands (Bounty Inn) 2 nuits

Rotorua (Distinction Rotorua) 2 nuits

Auckland (Hotel Ibis Ellerslie) 1 nuit

Location de voiture :

7 jours de location de voiture catégorie A, de Auckland à Auckland.

L'assurance standard pour la voiture soit une franchise de 2000 NZ\$ sera débitée avant le départ et remboursée si aucun dommage en fin de location

L'assurance rapatriement offerte

Ce voyage ne comprend pas :

la taxe de sortie (25 \$ à régler le jour du départ)

les excursions sur place

le carburant

les dépenses personnelles

l'assurance annulation/bagages (facultative : 4% du prix du voyage)

Le transfert du domicile du gagnant jusqu'à l'aéroport de Paris Charles de Gaulle et le retour du gagnant à son domicile

Le gagnant du voyage sera

- informé de son gain par email adressé à l'adresse indiquée lors de leur inscription au plus tard 3 semaine après la date du gain

- informé par email à l'adresse indiquée lors de son inscription des modalités du voyage au plus tard 4 semaines après la date du gain

- Le départ devra avoir lieu du lundi 17 novembre au mercredi 26 novembre 2008

- les mineurs gagnants devront être accompagnés de la personne majeure de leur choix

Si le gagnant ne se manifeste pas auprès de la société organisatrice dans les 7 jours suivants le premier contact email réalisé par celle-ci, le lot sera attribué à la personne tirée au sort en seconde position selon les mêmes conditions définies ci-dessus et ainsi de suite.

Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre d'autres objets ou prestations quelle que soit leur valeur, ni même contre des espèces.

Si un gagnant ne voulait ou ne pouvait prendre possession de son prix, il n'aurait

droit à aucune compensation de la part de la société organisatrice.. le lot sera attribué à la personne tirée au sort en seconde position selon les mêmes conditions définies ci-dessus et ainsi de suite

ARTICLE 6

La société organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de problème d'acheminement ou de coupures de communication, de difficultés de connexion ou de panne du serveur des sites WEB participants.

ARTICLE 7

Le règlement complet du présent jeu pourra être obtenu à titre gratuit par toute personne qui en fera la demande par écrit en indiquant ses nom, prénoms et adresse à :

Coté Ciné, Jeu concours CGR Narnia 2, , 108 rue Damrémont, 75018 Paris

ARTICLE 8

Toute demande de règlement de jeu, de remboursement de connexion Web devra être formulée par écrit et transmise par voie postale à l'exclusion de tout autre moyen, quinze jours au plus tard suivant la clôture du jeu (le cachet de la poste faisant foi). Toute demande devra être accompagnée d'un RIP/RIB et envoyée à l'adresse du jeu : Coté Ciné, , Jeu concours CGR Narnia 2, 108 rue Damrémont, 75018 Paris

Le remboursement des frais de participation par l'Internet se fera sur la base de deux minutes de communication au tarif d'une communication locale, ce tarif étant défini par FRANCE TELECOM et dans la limite d'un remboursement par foyer et par participant titulaire de l'abonnement dans les conditions ci-après définies. Chaque remboursement sera limité à un par foyer (même nom, même adresse postale). Aucune réponse ne sera envoyée si la demande de remboursement ne contenait pas toutes ces informations

ARTICLE 9

Les informations nominatives contenues dans l'inscription seront intégrées au fichier de la Société Organisatrice et pourront être réutilisées à des fins de marketing par ses services internes et par les sociétés liées contractuellement à la Société Organisatrice, sauf opposition expresse de la part des participants, qui disposent d'un droit d'accès de retrait et de rectification des données personnelles les concernant, conformément à la loi du 6 janvier 1978 en écrivant à l'adresse du jeu.

ARTICLE 10

La société organisatrice se réserve le droit de modifier, de proroger ou d'annuler purement et simplement le jeu en raison de tout événement indépendant de sa volonté.

ARTICLE 11

Le présent règlement est soumis exclusivement à la Loi Française. Tout litige ou interprétation du présent règlement sera du ressort du Tribunal de Commerce de Paris.

ARTICLE 12

Toute participation au présent jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement, déposé via DepotJeux.com en l'étude de la SCP d'huissiers associés LACHKAR et GOUGUET, sise 156 rue Montmartre, 75002 Paris.